

DECISION DG n° 2019 - 350

du 30 août 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone – Poursuite des travaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- VU** la décision DG n° 2019 - 349 du 30 août 2019 portant création d'un Comité scientifique temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone – Poursuite des travaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone – Poursuite des travaux » pour une durée de 6 mois à compter de la date de la présente décision :

Madame ALT-TEBACHER (Martine)
Madame BERNAT (Anne-Laure)
Madame BREMONT-WEILL (Catherine)
Monsieur DUFOUR (Henry)
Madame DURANTEAU (Lise)
Monsieur FROELICH (Sébastien)
Madame GINISTY (Sixtine)
Monsieur GUILLOT (Bernard)
Madame PIENKOWSKI (Catherine)
Madame PLU-BUREAU (Geneviève)
Monsieur WEILL (Alain)
Monsieur YOUNG (jacques)

Article 2 : Le Directeur des médicaments en cardiologie, rhumatologie, stomatologie, endocrinologie, gynécologie, urologie, pneumologie, ORL, allergologie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 30 août 2019

Dominique MARTIN
Directeur général